

Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

01

GOVERNANCE PUBLIQUE

03

INFRASTRUCTURE

01

ADMINISTRATION

10

RURAL

01

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armac.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armac.cm, Web:www.armac.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armac.cm

N° 1728

22 Janvier 2019

22 January 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	001/AONO/CGB/CDPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CGB/CDPM/2018 DU 14/02/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ET AMENAGEMENT DES VRD A L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	04-02-2019

2	Reference	002/AONO/CGB/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CGB/SG/CIPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CINQ ECOLES DE LA COMMUNE DE GAROUA - BOULAI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	04-02-2019

3	Reference	001/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2019 DU 22/01/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2019 DU 22/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL LOT 1 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAMYANGA MBORORO;LOT 2 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE CAMP FARA;LOT 3 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MALARBA BEKA;LOT 4 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE DES PARENTS DE GONMANA.FINANCEMENT : BIP ET BUDGET COMMUNAL
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	21-02-2019

4	Reference	003/AONO/CGB/SG/CDPM/2018 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CGB/SG/CDPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05)BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES AVEC BUREAUX ADMINISTRATIFS ET CINQ (05)BLOCS LATRINES DANS LA COMMUNE DE GAROUA -BOULAI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	14-02-2019

5	Reference	001/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA MUNICIPALITE DE TIBATI LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE MALARBA ILOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE LABBARE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	22-01-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE TIBATI. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 21-02-2019
----------	---

7	Reference 013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019 DU 15/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS ET D'AMENAGEMENT ET DE DEUX VOIES D'ACCES DANS LA LOCALITE DU NOUVEAU VILLAGE DE LOM PANGAR, ARRONDISSEMENT DE BELABO, REGION DE L'EST.(PROCEDURE A ENVELOPPE UNIQUE)PAYS : CAMEROUNNOM DU PROJET : PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGARNO PRÊT/CRÉDIT : P114077 – CRÉDIT IDA N°5086 CM NOM DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS ET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX VOIES D'ACCÈS DANS LA LOCALITÉ DU NOUVEAU VILLAGE DE LOM PANGAR, ARRONDISSEMENT DE BELABO, RÉGION DE L'EST.NO RÉFÉRENCE : N°013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019PRÉAMBULELE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN A REÇU UN CRÉDIT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IDA) AFIN DE FINANCER LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DE LOM PANGAR. A CET EFFET, ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC), MAÎTRE D'OUVRAGE A MANDATÉ SNV-ORGANISATION NÉERLANDAISE DE DÉVELOPPEMENT COMME MAITRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ, POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL) DUDIT PROJET. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 26-02-2019
----------	--

8	Reference N°000002/AMI/MINADER-MINEPIA/PEA-Jeunes/CNCGP/SPM/ Lire Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000002/AMI/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CNCGP/SPM/2019 DU 21 JANV02019 RELATIF A LA CREATION DU FICHER DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICE DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES (PEA - JEUNES) POUR LES ANNEES 2019, 2020 ET 2021. ACCORD DE PRÊT FIDA NUMÉRO : 2000000758 CM Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 15-02-2019
----------	--

9	Reference 000003/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 000003/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE D'UNE UNITE DE SONORISATION A L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA CRTV, EXERCICE 2018. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
----------	---

10	Reference COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

11

Reference [COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

12

Reference [033.18 / AONR / SONARA / CIPM / 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET MAZARS CAMEROUN, DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA REVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

13

Reference [003/D/DG-OC/CIPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE, MARCHANDISES TRANSPORTÉES, INCENDIE BATIMENTS ET STOCKS A L'OFFICE CEREALIER, SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/DG/OC/CIPM/2018 DU 28/10/2018

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

14

Reference [N° 034.18 / AOIO / SONARA / CIPM / 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°005/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC), DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA PRISE EN IMMOBILISATION DÉFINITIVE DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION PHASE 1 DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

15

Reference [058.18/AONO/SONARA/CIPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°003/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE BOCOM INTERNATIONAL, DU MARCHÉ RELATIF AU "TRAITEMENT DES BOUES D'HYDROCARBURES STOCKÉES À LA DÉCHARGE DE BATOKÉ"

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

16

Reference [033.18 / AONR / SONARA / CIPM / 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET MAZARS CAMEROUN, DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA REVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17	<p>Reference 057.18/AONO/SONARA/CIPM/2018 Lire</p> <p>Titre/objet DÉCISION N°006/19/SONARA/DG/CAB DU16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE SOLUTION BUILDER EQUIPMENTS SUPPLIER (SBES), DU MARCHÉ RELATIF À "LA MAINTENANCE DU PARC ONDULEURS DE LA SONARA"</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

18	<p>Reference DECISION N°0136-19/DG/PAD DU 16/01/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°0136-19/DG/PAD DU 16/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, À LA SOCIÉTÉ CAMEROON MOTORS INDUSTRIES S.A (CAMI) BP 1217 DOUALA POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

19	<p>Reference 20/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 20/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 15/ONIT/NC/FEICOM/NCITB / 2018 OF 27TH/11/2018 FOR THE CONTROL OF THE CONSTRUCTION OF NDOP MODERN MARKET NGOKETUNJIA DIVISION NORTH WEST REGION PROJECT OWNER; THE LORD MAYOR NDOP CONCILFINANCING: NDOP COUNCIL/ FEICOM BUDGET 2018 FISCAL YEAR</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

20	<p>Reference 19/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 19/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 14/ONIT/NC/FEICOM/NCITB /2018 OF 27TH/11/2018 FOR THE CONSTRUCTION OF NDOP MODERN MARKET PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR NDOP CONCILFINANCING: NDOP COUNCIL/ FEICOM BUDGET 2018 FISCAL YEAR</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

21	<p>Reference 000014/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 000014/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 009/AON/CRTV/CIPM/18 DU 01/06/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE UNITE DE SONORISATION A L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA CRTV EXERCICE 2018</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

22	<p>Reference DECISION N° 001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 RAPPORTANT LA DÉCISION N°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 DU 18 OCTOBRE 2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE – COMMANDE N°45/LC/CUD/CIPM/2015 NOTIFIÉE LE 16 OCTOBRE 2015 AVEC LES ÉTABLISSEMENTS CATRASER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES POSTES DE « POLICE » À TRAVERS LA VILLE DE DOUALA-LOT N°2 : YOUPWE (LIEU DIT BOIS DES SINGES)</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference	ADDITIF N° 4 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 01/AOIR/ADC/CSPM/2018 DU 22/05/2018 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONCEPTION, INGENIERIE ET REALISATION DES TRAVAUX DE RECONFIGURATION DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CGB/CDPM/201 18 DU 14/02/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ET AMENAGEMENT DES VRD A L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et l'amélioration des conditions de travail du personnel communal, le Maire de la Commune de GAROUA BOULAI, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une clôture et aménagement des VRD à l'hôtel de ville de la Commune de GAROUA-BOULAI.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- o l'installation générale de chantier ;
- o le nettoyage et implantation ;
- o terrassement;
- o fondations et structures en B.A ;
- o maçonnerie, enduits et peintures;
- o menuiseries métallique et aluminium ;
- o VRD;
- o guérit

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **cinquante-six millions six cent soixante dix neuf mille six cent quarante deux (56 679 642) francs CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM, exercice 2018 et suivants.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI. dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu' aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de GAROUA-BOULAI.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA BOULAI, au plus tard le **04/02/2019 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante:

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT** »

N°001/AONO/CGB/CDPM/201 18 DU 14/02/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE ET AMENAGEMENT DES VRD A L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

« **A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **un million cent trente trois mille six cent francs (1 133 600) francs CFA, d'une validité de trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **04/02/2019 à 14 heures**, heure locale par la Commission Départementale de Passation des Marchés du lom et djerem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:

* Offre administrative

- l'absence d'une pièce administrative requise ;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée.

* Offre technique

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;
- Note de l'offre technique inférieure à 35 sur 44.

* Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié,

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de GAROUA-BOULAI ou au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI.

GAROUA-BOULAI le 14 Janvier 2019

Le MAIRE

YAFFO NDOE ESTHER

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CGB/SG/CIPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CINQ ECOLES DE LA COMMUNE DE GAROUA - BOULAI

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de GAROUA-BOULAI, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de cinq (05) forages équipés de pompes à motricité humaine dans cinq écoles de la Commune de Garoua-Boulai.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser sont (liste non exhaustive) :

- La foration au Marteau Fond de trou ;
- Equipement des forages ;
- Développement des forages :
- Essais de débits ;
- Analyse de l'eau ;
- Construction de la superstructure ;
- Formation et mise en place d'un comité de gestion des forages.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

Le projet est réparti en un lot unique lots définis comme suit :

N° LOT	Intitulé du projet	Lieu d'exécution
Lot N°1	Construction d'un (01) forage équipé de pompe à motricité humaine.	EP KOMBOUL
	Construction d'un (01) forage équipé de pompe à motricité humaine.	EP TAPARE
	Construction d'un (01) forage équipé de pompe à motricité humaine	EP MBOUSSA
	Construction d'un (01) forage équipé de pompe à motricité humaine.	EP SABAL VILLE
	Construction d'un (01) forage équipé de pompe à motricité humaine.	EM DE GAROUA- BOULAI

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de GAROUA - BOULAI exercice 2018.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat Général de la Commune de Garoua-Boulai, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, au titre des frais d'achat de dossier auprès du receveur municipal.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais sera présentée sous forme reliée et établie en plusieurs exemplaires soit :

- Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies pour les offres Administratives,
- Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies pour les offres techniques,
- Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies pour les offres financières.

Toutes les offres devront parvenir sous pli fermé au Secrétariat Général de la Commune Garoua-Boulai au plus tard le 04/02/2019 13 HEURES précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°002/AONO/CGB/SG/CIPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LA REALISATION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CINQ (05) LOCALITES DE LA COMMUNE DE GAROUA- BOULAI.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution du présent marché sera proposé par le soumissionnaire. Ce délai sera un critère d'évaluation mais ne devra en aucun cas dépasser **quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministre des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel du marché, soit : **Un million (1 000 000) francs F CFA.**

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **04/02/2019 à 14 heures** précises dans la Salle des Actes de la Commune de Garoua-Boulai. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une phase.

L'ouverture des Offres se fera en en séance publique, il s'agit de procéder à :

- a) L'ouverture de l'enveloppe contenant les pièces Administratives ;
- b) L'ouverture de l'enveloppe contenant les offres Techniques ;
- c) L'ouverture de l'enveloppe de l'offre Financière.

11. Critères d'évaluation

Evaluation de l'Offre technique

Les offres seront évaluées selon le mode binaire (oui/non) sur la base des critères ci- dessous :

Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- Absence du CCTP paraphé et signé à la dernière page ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre technique ou financière incomplète ;
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- Spécifications techniques contraires à celle donnés dans le CCTP.

Critères essentiels

L'évaluation sera faite sur la base des critères prédéfinis auxquels seront attribués des OUI/NON. Ces critères ont été groupés par rubriques ainsi qu'il suit :

No	Désignation	Notation
1	Présentation générale de l'offre	OUI/NON
2	Références de l'entreprise dans les travaux similaires	OUI/NON
3	Personnel	OUI/NON
4	Matériels	OUI/NON
5	Méthodologie d'exécution et plan de travail	OUI/NON
TOTAL		% de OUI

12. Attribution

A l'issu de l'évaluation, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant l'offre évaluée la moins disante.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI.

GAROUA-BOULAI le 14 Janvier 2019

Le MAIRE

YAFFO NDOE ESTHER

COMMUNE DE NGAOUNDAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2019 DU 22/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL LOT 1 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAMYANGA MBORORO; LOT 2 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE CAMP FARA; LOT 3 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MALARBA BEKA; LOT 4 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE DES PARENTS DE GONMANA. FINANCEMENT : BIP ET BUDGET COMMUNAL

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public 2019, le Maire de la Commune de Ngaoundal lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction des salles de classe dans certaines localités de la Commune de Ngaoundal.

lot 1 : un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Bamyanga Mbororo;
lot 2 : un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Camp Para ;
lot 3 ; un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Malarba Beka;
lot 4 : un bloc de deux salles de classe à l'école des parents de Gonmana.

2. Consistance des prestations

Lot 1,2,3 et 4

Les travaux comprennent notamment ;

- Travaux Préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalables est de :

- Dix-huit Willions (18 000 000) FCFA pour le lot 1 ;
- Dix-huit Willions (18 000 000) FCFA pour le lot 2 ;
- Dix-huit Willions (18 000 000) FCFA pour le lot 3 ;
- Dix-huit Willions (18 000 000) FCFA pour le lot 4.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2019 sur les lignes d'imputation budgétaire n° n° et le budget communal.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Ngaoundal dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **40.000 (quarante mille) francs CFA** pour chaque lot, et payable à la Recette municipale de Ngaoundal.

NB : un soumissionnaire ne peut prétendre à soumissionner à plus de deux lots.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard **le 21/02/2019 à 14 heures** et devra porter la mention;

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002AONO/MO/CIPM/CNDAL/2019 DU 22/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL
LOT N°*

A n'ouvrir qu'en séance de dépoulement"

9. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAG, d'un montant de ; **360 000 F CFA (trois cent soixante mille francs)** par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être reproduites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres-

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 21/02/2019 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. La non-conformité d'une pièce administrative dans un délai de 48 heures;
2. La caution de soumission au dépouillement;

3. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. La note technique inférieure à 70% oui sur 100.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être

impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

les critères relatifs à la qualification, des candidats porteront à titre indicatif sur:

1.	Le chiffre d'affaires des trois (03) dernières années ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 17 millions FCFA ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique: (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes. Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note de 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

14. Attribution

Le maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Ngaoundal, Téléphone ; 677 16 58 29, dès publication du présent avis.
« pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP au numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

NGAOUNDERE le 22 Janvier 2019

Le MAIRE

SALI BELLO

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CGB/SG/CDPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05)BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES AVEC BUREAUX ADMINISTRATIFS ET CINQ (05)BLOCS LATRINES DANS LA COMMUNE DE GAROUA -BOULAI

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et l'amélioration des infrastructures éducatives, le Maire de la Commune de GAROUA - BOULAI, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de cinq (05) blocs de 02 salles de classes avec bureaux administratifs et cinq (05) blocs latrines dans certaines écoles de la commune de GAROUA - BOULAI.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- o les travaux préparatoires ;
- o fondations ;
- o évaluation ;
- o charpente et couverture ;
- o menuiserie bois et métallique ;
- o électricité
- o plomberie sanitaire;
- o peinture ;
- o VRD

3. Cout Prévisionnel

27 090 400 vingt-sept millions quatre vingt dix mille quatre cent francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en cinq(05) lots ci-après définis :

N°Lot	Intitulé du projet	Lieu
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bureau administratif et un bloc latrine à six (06) compartiments.	EP KOMBOUL
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bureau administratif et un bloc latrine à six (06) compartiments.	EPTAPARE
3	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bureau administratif et un bloc latrine à six (06) compartiments.	EP MBOUSSA
4	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bureau administratif et un bloc latrine à six (06) compartiments.	EP SABAL VILLE
5	Construction d'un (01) bloc maternel.	EM DE GAROUA - BOULAI

5. Participation et origine

La participation au présent appel est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installé au Cameroun.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de GAROUA - BOULAI exercice 2018

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, service des marchés et infrastructures dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de GAROUA - BOULAI dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la dite délégation, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille francs (50 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de GAROUA - BOULAI.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir ou être déposée contre récépissé à l'Hôtel de ville de GAROUA - BOULAI, au plus tard le 04/02/2019..à13Het devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CGB/SG/CDPM/2018 DU 14/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05)BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES AVEC BUREAUX ADMINISTRATIFS ET CINQ (05)BLOCS LATRINES DANS LA COMMUNE DE GAROUA - BOULAI

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre(04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de chaque soumission par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant depour chaque lot valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossie. administratif requises doivent être produites en onginaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (préfet, sous-préfet,),conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la Commune de GAROUA-BOULAI. L'ouverture des offres administratives, technique et financière aura lieu le **04/02/2019 à 14 heures précises** , Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment;

* Offre administrative

- L'absence d'une pièce administrative requise
- Fausse déclaration ou pièce falsifié.

* Offre technique

- Fausse déclaration ou pièces falsifiées
- Non possession en propre ou en location d'un véhicule de liaison de type pick-up ou camionnette (pièces justificatives : copie certifiée de la carte grise ou attestation de dédouanement si matériel en propre et attestation de location assortie de la copie certifiée de la carte grise si matériel de location) ;
- Note technique inférieures à 80 %

* Offre financière

- offre financière incomplète ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière ;
- l'expérience ;
- le personnel ;
- les matériels ;
- méthodologie d'exécution des travaux et planning.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'appel d'offres peuvent être obtenus auprès du service des Marchés Infrastructures de la Délégation Régionale des Marchés publics de l'Est.

GAROUA-BOULAI le 14 Janvier 2019

Le MAIRE

YAFFO NDOE ESTHER

COMMUNE DE TIBATI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA MUNICIPALITE DE TIBATI LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE MALARBA ILOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE LABBARE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2019, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à :

Lot 1 ; Ecole Publique de MALARBA I
Lot 2 ; Ecole Publique de LABBARE

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt un Millions (21 000 000) FCFA**.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de Tibati d'une somme non remboursable de **40.000 (quarante mille) francs CFA**, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de Tibati

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard **le 21/02/2019 à 10 Heures** et devra porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/IV10/CIPM/C-TIB/2019 du 22/01/2019
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES
LOCALITES DE LA MUNICIPALITE DE TIBATI*

A :

Lot 1 : Ecole Publique de MALARBA I

Lot 2 : Ecole Publique de LABBARE

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Quatre (04) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **420 000 (quatre cent vingt mille)** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 21/02/2019 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle de réunions de la Mairie de Tibati.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière;
4. La note technique inférieure à 70% des "oui";

C. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1	Un tableau bilan comportant des travaux sur deux années supérieur ou égale au montant prévisionnel du marché ;	oui/non
---	--	---------

2	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 21 millions	oui/non
3	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison	oui/non
6	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes. Mesures d'hygiène	oui/non
7	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note de 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

NB : Nul ne peut être attributaire de plus d'un lot dans le cas de cet appel d'offre.

14. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati, dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

NGAOUNDERE le 22 Janvier 2019

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE TIBATI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE TIBATI.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2019, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction du centre zootechnique et vétérinaire de TIBATI.

Les travaux comprennent notamment :

- travaux préliminaires ;
- Terrassement ;
- Fondations
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Revêtement
- Menuiserie Bois, Métallique;
- Electricité ;
- Plomberie Sanitaire
- Peinture ;
- V.R.D.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **30 000 000 (trente millions) FCFA**

3. Allotissement

Sans objet

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service du Secrétariat Général de la Commune de Tibati dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service du Secrétariat Général de la Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50.000 (cinquante mille) francs CFA**, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de Tibati

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard **le 21/02/2019 à 10 Heures 00** et devra porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/IVIO/CIPV1/C-TIB/2019 DU 22/01/2019 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE TIBATI.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **04 (Quatre) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **600 000 (six cent mille) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 21/02/2019 à 11 heures 00** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle de réunions de la Mairie de Tibati.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière ;
4. La note technique inférieure à 70% des oui.
5. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1	Un tableau bilan comportant des travaux sur deux années supérieur ou égale au montant prévisionnel du marché ;	oui/non
2	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 15 millions ;	oui/non
3	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5	Les matériels essentiels (Camion benne. Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note de 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati, dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57, 699 37 07 48.

NGAOUNDERE le 22 Janvier 2019

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019 DU 15/01/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS ET D'AMENAGEMENT ET DE DEUX VOIES D'ACCES DANS LA LOCALITE DU NOUVEAU VILLAGE DE LOM PANGAR, ARRONDISSEMENT DE BELABO, REGION DE L'EST.(PROCEDURE A ENVELOPPE UNIQUE) PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR NO PRÊT/CRÉDIT : P114077 – CRÉDIT IDA N°5086 CM NOM DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS ET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX VOIES D'ACCÈS DANS LA LOCALITÉ DU NOUVEAU VILLAGE DE LOM PANGAR, ARRONDISSEMENT DE BELABO, RÉGION DE L'EST. NO RÉFÉRENCE : N°013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019 PRÉAMBULE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN A REÇU UN CRÉDIT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IDA) AFIN DE FINANCER LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DE LOM PANGAR. A CET EFFET, ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC), MAÎTRE D'OUVRAGE A MANDATÉ SNV-ORGANISATION NÉERLANDAISE DE DÉVELOPPEMENT COMME MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ, POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL) DUDIT PROJET.

FINANCEMENT

INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT AGENCY (IDA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

A cet effet, SNV compte utiliser une partie des fonds dudit crédit pour effectuer les paiements éligibles au titre du Marché découlant du présent appel d'offres n° 013/AONO/EDC/SNV/CIPM/2019 ayant pour objet : les travaux de construction de deux dalots et d'aménagement de deux voies d'accès dans la localité du nouveau village de Lom Pangar, Arrondissement de Belabo, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux, objet du présent appel d'offres est résumée dans le tableau ci-dessous :



Localités	Désignation	Consistance des travaux
New Lom Pangar et Ouami (arrondissement de Bélabo)	Tronçon 1 : Aménagement de la voie d'accès existante Ouami-Nouveau village Lom Pangar, d'une longueur de 1555 ml (du PK0+00 au PK 1+555).	<ul style="list-style-type: none"> - Reprofilage de la voie d'accès existante (environ 12500 m²) ; - Assainissement (fossés triangulaires en terre sur environ 1050 m x2) y/c exutoires ; - Déblais meubles (5 011 m³) - Remblais compactés (environ 2 500 m³) ; - Couche de roulement en grave latéritique d'épaisseur 25 cm ; - Construction d'un dalot de (lxhxL) 2x2x7m au PK 0+945.
	Tronçon 2 : Construction de la voie d'accès Nouveau village Lom Pangar-Retenu Lom Pangar, d'une longueur 3676 ml (du PK0+00 au PK3+676).	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, déforestation, nettoyage et mise en forme de la plateforme ; - Déblais meuble (17 700 m³); - Remblais (environ 5 100 m³) ; - Couche de roulement en gravier latéritique d'épaisseur 25 cm ; - Construction d'un dalot (lxhxL) 2x1.5x7m au PK 0+550.

3. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres national ouvert sont financés sur fonds du crédit IDA n°5086 CM – Projet Lom Pangar.

4. Consultation du Dossier

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Maître d'Ouvrage, aux heures ouvrables (07h30 à 15h30) à l'adresse suivante : **Electricity Development Corporation sise à l'immeuble Hibiscus face lycée Fustel de Coulanges, service de courrier 4^{ème} étage, porte 412, BP 15111 Yaoundé – Cameroun, Tel : +(237) 22 23 19 30 / 22 23 11 03, Fax : +(237) 22 23 11 13, E-mail : info@edc-cameroon.org**

5. Acquisition du Dossier

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse du Maître d'Ouvrage Délégué ci-dessous contre **présentation de l'original de la quittance de versement auprès de l'Agence BICEC, compte n° 335 988 ouvert au nom de l'ARMP de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier. Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leurs adresses complètes : Boite Postale, Téléphone, Fax, télex, E-mail.

Adresse du Maître d'Ouvrage Délégué :

SNV Cameroun, Rue 1771 derrière usine Bastos ;

Boîte Postale : 1239 Yaoundé ;

Téléphone : 222 20 27 72/699 99 00 87 ;

Courriel (e-mail) : cameroon@snv.org;

Site web: www.snv.org.

Présentation des offres

Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'Offre tels que décrits à l'article 11 des IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, le Soumissionnaire soumettra sept (07) exemplaires supplémentaires de son Offre, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.

6. Remises des offres

Les offres devront être soumises à l'adresse du Maître d'Ouvrage : **Electricity Development Corporation sise à l'immeuble Hibiscus face lycée Fustel de Coulanges, service de courrier 4^{ème} étage, porte 412, BP 15111 Yaoundé – Cameroun, Tel : +(237) 22 23 19 30 / 22 23 11 03, Fax : +(237) 22 23 11 13, E-mail : info@edc.cm**

7. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est de **deux (02) mois**

8. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission pour **un montant six millions cinq cent mille (6 500 000) francs CFA présentée conformément au modèle type annexé au dossier d'appel d'offres.**

9. Recevabilité des Offres

N/A

10. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts **le 26 février 2019 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de EDC en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents. Cette dernière conduira le processus de leur évaluation.

11. Critères d'évaluation

Les exigences en matière de qualification sont :

- **L'admissibilité ;**
- **Antécédents de défaut d'exécution de marché ;**
- **Situation et Performance Financières :**

(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'une capacité de financement des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de deux cent millions (200 000 000) F CFA et nets de ses autres engagements ;

(ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;

(iii) Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les bilans vérifiés ou tout autres états financiers acceptables par le Maître de



l'Ouvrage pour les quatre (05) dernières années (2013, 2014, 2015, 2016 et 2017);

(iv) Le soumissionnaire devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins trois cent millions (**300 000 000**) F CFA, calculé comme suit : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des cinq (05) dernières années (à compter du 1^{er} janvier 2013) divisées par **05**.

- Expérience :

Le soumissionnaire devra justifier d'au moins deux (02) marchés de construction /réhabilitation de routes et ouvrages de franchissement au titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des **cinq (05)** dernières années à partir du 1^{er} janvier de l'année **2013**.

Et ayant réalisé moins deux (02) marchés similaires (en construction /réhabilitation de route et ouvrage de franchissement) de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel^[1] exécutés au cours des **cinq (05)** dernières années à compter du 1er janvier **2013** jusqu'à la date limite de remise des offres, d'un montant minimum de **100 000 000 F CFA TTC** chacun.

- Personnel clé : Le soumissionnaire doit disposer d'une équipe composée à minima du personnel clé listé dans le tableau ci-dessous

N°	Position/spécialité	Nombre	Qualification minimale requise	
1	Conducteur de travaux	01	Ingénieur des travaux (Bac+3) en génie civil ou similaire	- Avoir au minimum - Justifier d'au moins une expérience de franchissement
2	Chef de chantier (route)	01	Technicien supérieur (Bac+2) de génie civil ou similaire	- Avoir au minimum - Justifier d'au moins une expérience d'entretien d'ouvrages
3	Chef de chantier (Ouvrages de franchissement)	01	Technicien supérieur (Bac+2) de génie civil ou similaire	- Avoir au minimum - Justifier d'au moins une expérience de franchissement
4	Responsable HSE	01	Niveau (Bac+3) minimum	Avoir au minimum cinq (05) ans d'expérience
5	Laborantin	01	Technicien supérieur (Bac+2)	- Avoir au minimum - Justifier d'au moins une expérience de franchissement, création
6	Topographe	01	Technicien supérieur (Bac+2)	- Avoir au minimum - Justifier d'au moins une expérience de franchissement, création

Matériel : Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose le matériel/équipement clé suivant en propriété:

No.	Type et caractéristiques du matériel/équipement	Nombre minimum requis
-----	---	-----------------------

1	Bulldozer D7 ou équivalent	02
2	Niveleuse	02
3	Pelle chargeuse	02
4	Compacteur à rouleau vibrant (10 T)	02
5	Compacteur manuel double bille (mono cylindré)	01
6	Camions bennes (20 tonnes)	04
7	Camion-citerne à eau (6 m ³)	01
8	Bétonnière de 250 litres	02
9	Groupe électrogène 50 KVA	01
11	Motopompe (10 m ³ /min)	02
12	Aiguille vibrante	04
13	Pick-up 4x4	02

[1] Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

12. Durée Validité des Offres

La période de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Procédure d'Appel d'offres

La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres national spécifiées dans les [Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements \(FPI\) de la Banque Mondiale](#) ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les *Directives*.

YAOUNDE le 15 Janvier 2019

Le MAITRE D'OUVRAGE

MAPHOSA PHOMOLO

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000002/AMI/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CNCGP/SPM/2019
DU 21 JANV02019 RELATIF A LA CREATION DU FICHER DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES
DE SERVICE DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGROPASTORAL DES JEUNES
(PEA - JEUNES) POUR LES ANNEES 2019, 2020 ET 2021. ACCORD DE PRÊT FIDA NUMÉRO : 2000000758
CM**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le programme vise à soutenir le développement d'entreprises rentables gérées par les jeunes hommes et femmes, dans les filières agro pastorales porteuses, pour contribuer au développement d'une agriculture performante, lutter contre la pauvreté rurale et améliorer la sécurité alimentaire. De façon spécifique, il s'agira de: (i) fournir des appuis financiers et non financiers adéquats pour la création et la gestion d'entreprises agro-pastorales performantes par les jeunes ; (ii) promouvoir le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agro-pastorales de jeunes. le Programme sera mis en œuvre à travers trois composantes techniques et une composante de gestion: i) Développement d'entreprises agropastorales viables; ii) Accès aux services financiers ; iii) Amélioration du cadre politique, institutionnel et législatif ; et iv) Coordination, gestion des savoirs, et suivi-évaluation. La description détaillée des composantes est donnée en annexe 4 du présent rapport.

2. Participation et origine

La participation à la manifestation d'intérêt est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales installées au Cameroun. Toutefois, tous les biens et services fournis suite à la présente manifestation d'intérêt doivent être originaires d'un des Etats membres du FIDA, ou à titre exceptionnel conforme à une dérogation.

3. Financement

La République du Cameroun a obtenu du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) des fonds dans le cadre du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes). Le Gouvernement Camerounais a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les petites fournitures, les achats et prestations de services, par consultations de fournisseurs et consultants, pour les besoins de fonctionnement du PEA-JEUNES.

4. Remises des offres

Date limite de soumission des offres : Les offres seront déposées uniquement au Secrétariat du PEA-JEUNES au plus tard **21 jours après publication du présent avis à 13H00.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres : L'ouverture des offres par un comité désigné à cet effet se fera le jour de la clôture de recevabilité des offres à partir de 14 h 30 dans la salle de réunion du PEA-JEUNES, sise au carrefour Bastos, face entrée Hôtel MEUMI PALACE tel : +237 222 20 90 90. Email: peajeunes@yahoo.fr

Base juridique : La réglementation applicable à chaque marché est celle en vigueur et en accord avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés.

5. Composition du dossier

Un dossier doit être présenté par rubrique et doit comprendre une partie administrative et une partie technique.

La partie administrative (Entreprise/Etablissements/Société/Cabinets/bureaux d'études) concerne les pièces ci-dessous énumérées légalisées en cours de validité au jour de l'ouverture des plis, soit en original, soit en copie légalisée.

- Une lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une carte de contribuable en cours de validité ;
- Une attestation de non redevance en cours de validité délivrée par les services des Impôts territorialement compétent ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics et ;
- Les justifications des moyens logistiques et matériels.

La partie administrative (consultants/Experts Indépendants) concerne les pièces ci-dessous énumérées, légalisées - validité au jour de l'ouverture des plis soit en original, soit une copie légalisée :

- Un CV dûment signé et daté du Consultant.
- Une carte de contribuable en cours de validité.
- Justificatifs des contrats déjà exécutés

La partie technique présente l'entreprise, le Cabinet, l'ONG ou l'Association, une note de présentation de la structure, ses compétences dans le secteur, sa capacité de réaction, sa capacité financière et ses expériences avec les projets, etc...

N.B. Un prestataire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Consistance du dossier :

Les dossiers de pré qualification rédigés en français ou en anglais devront être produits en Six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tel dans une enveloppe fermée et scellée :

« A Monsieur le Coordonnateur National du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes), sise au carrefour Bastos, face entrée Hôtel MEUMI PALACE tel : +237 222 20 90 90. Email: peajeunes@yahoo.fr»

« À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture »

6. Critères d'évaluation

Critères de sélection : La sélection sera faite à partir d'analyses et éliminations par étapes des dossiers : administratifs et techniques. Le service après-vente et livraison des fournitures seront également pris en compte.

L'évaluation des offres se fera sous la forme binaire pour les marchés de fournitures et travaux sur la base des critères ci-dessous :

- Présentation de l'offre oui/non
- Référence des prestations similaires justifiées (bon de livraison, procès-verbaux) oui/non
- Qualification et expérience dans le domaine oui/non
- Capacité de préfinancement/ référence fiscales et du compte bancaire oui/non
- Moyens en Personnel, logistiques, techniques et matériels oui/non

L'évaluation des offres de consultants se fera sur la base du nombre d'expériences dans le domaine sollicité.

N.B. Outre les critères de portée générale, les critères éliminatoires sont les suivants :

- Dossiers administratifs et/ou technique non conformes ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées.

7. Renseignements Complémentaires

Les prestataires intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'information auprès de la Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNCG) du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA - Jeunes), à l'adresse indiquée ci-dessus, entre 9h00 et 15h00 heure locale.

YAOUNDE le 21 Janvier 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

BELA TOMO Alfred

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

COMMUNIQUE N° 000003/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/CRTV/CIPM/18 POUR LA FOURNITURE D'UNE UNITE DE SONORISATION A L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA CRTV, EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage communique :

-la procédure de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 du 1^{er}/06/2018 pour l'acquisition d'une unité de sonorisation à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV, est annulée ; la décision n° 000983/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR du 03/08/ 2018 portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 pour l'acquisition d'une unité de sonorisation à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV, au titre de l'exercice 2018 à la société **T2M INTERNATIONAL CONSEIL, BP 12985 Yaoundé, Tel : 699 84 84 16**, est annulée.

YAOUNDE le 8 Janvier 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NDONGO CHARLES

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique
La société CAMEROON MOTORS INDUSTRIES S.A, BP 1217 Douala,

soumissionnaire de l'appel d'offres susvisé est déclaré adjudicataire pour un montant de **FCFA TTC 80 000 000** et un délai d'exécution de **soixante (60) jours**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de lettre-commande y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala. Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 16 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUE N°000513/DAG/DG/PAD PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique
La société CAMEROON MOTORS INDUSTRIES S.A, BP 1217 Douala,

soumissionnaire de l'appel d'offres susvisé est déclaré adjudicataire pour un montant de **FCFA TTC 80 000 000** et un délai d'exécution de **soixante (60) jours**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement du projet de lettre-commande y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala. Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 16 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE

DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET MAZARS CAMEROUN, DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA RÉVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019

PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET **MAZARS CAMEROUN,**

DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA RÉVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/033.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'assistance pour la migration de la comptabilité vers le SYSCOHADA révisé au sein de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), objet de l'Appel d'Offres n°033.18/AONR/SONARA/CIPM/2018 du 05/11/2018, est attribué au cabinet **MAZARS CAMEROUN**, B.P. 3791 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 51.520.400** (*cinquante-un millions cinq cent vingt mille quatre cent*), et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

LIMBE le 16 Janvier 2019

~~Jean-Paul SIMON FONOU~~ DIRECTEUR GÉNÉRAL

IBRAHIM TALBA MALLA

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) MAZARS Cameroun - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives

OFFICE CEREAALIER DU CAMEROUN

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE, MARCHANDISES TRANSPORTÉES, INCENDIE BATIMENTS ET STOCKS A L'OFFICE CEREAALIER, SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/DG/OC/CIPM/2018 DU 28/10/2018

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECIDE

Article : La société ZENITHE INSURANCE.BP : 1520 DOUALA ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée :

N° du lot	Intitulé du projet	Entreprise Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant TTC (en FCFA)
01	Fourniture d'une police d'assurance automobile, marchandises transportées. Incendie bâtiments et stocks à l'Office Céréaliier.	ZENITHE INSURANCE S.A. BP : 1520 DOUALA. Tel; 233 43 41 32.	1 ^{er} janvier 2019	7 106 562 F CFA

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

GAROUA le 26 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

GOURLEMOND GILBERT

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE

DÉCISION N°005/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC), DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA PRISE EN IMMOBILISATION DÉFINITIVE DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION PHASE 1 DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DÉCISION N°005/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019

PORTANT ATTRIBUTION AU **CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC)**,

DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA PRISE EN IMMOBILISATION DÉFINITIVE DU PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION PHASE 1 DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/034.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'assistance pour la prise en immobilisation définitive du projet d'extension et de modernisation Phase 1 de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), objet de l'Appel d'Offres n°034.18/AOIO/SONARA/CIPM/2018 du 19/11/2018, est attribué au **CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE (CAEAC)**, B.P. 3223 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 58.223.813** (*cinquante-huit millions deux cent vingt-trois mille huit cent treize*), et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

LIMBE le 16 Janvier 2019

~~Jean-Paul SIMON FONOU~~ DIRECTEUR GÉNÉRAL

IBRAHIM TALBA MALLA

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) CAEAC - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE

DÉCISION N°003/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE BOCOM INTERNATIONAL, DU MARCHÉ RELATIF AU "TRAITEMENT DES BOUES D'HYDROCARBURES STOCKÉES À LA DÉCHARGE DE BATOKÉ"

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DÉCISION N°003/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **BOCOM INTERNATIONAL**,

DU MARCHÉ RELATIF AU "TRAITEMENT DES BOUES D'HYDROCARBURES STOCKÉES À LA DÉCHARGE DE BATOKÉ"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/058.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif au traitement des boues d'hydrocarbures stockées à la décharge de batokè, objet de l'Appel d'Offres n°058.18/AONO/SONARA/CIPM/2018 du 20/11/2018, est attribué à l'entreprise dénommée **BOCOM INTERNATIONAL**, B.P. 9546 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 82.282.500** (quatre-vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent), et un délai d'exécution de **six (06) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

LIMBE le 16 Janvier 2019

~~Jean-Paul SIMON FONOU~~ DIRECTEUR GÉNÉRAL

IBRAHIM TALBA MALLA

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) BOCOM International - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE

DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET MAZARS CAMEROUN, DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA RÉVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DÉCISION N°004/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019

PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET **MAZARS CAMEROUN,**

DU MARCHÉ RELATIF À "L'ASSISTANCE POUR LA MIGRATION DE LA COMPTABILITÉ VERS LE SYSCOHADA RÉVISÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)"

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/033.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'assistance pour la migration de la comptabilité vers le SYSCOHADA révisé au sein de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), objet de l'Appel d'Offres n°033.18/AONR/SONARA/CIPM/2018 du 05/11/2018, est attribué au cabinet **MAZARS CAMEROUN**, B.P. 3791 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 51.520.400** (*cinquante-un millions cinq cent vingt mille quatre cent*), et un délai d'exécution de **quatre (04) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

LIMBE le 16 Janvier 2019

~~Jean-Paul SIMON FONOU~~ DIRECTEUR GÉNÉRAL

IBRAHIM TALBA MALLA

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) MAZARS Cameroun - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives

SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE

DÉCISION N°006/19/SONARA/DG/CAB DU 16 JANVIER 2019 PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE SOLUTION BUILDER EQUIPMENTS SUPPLIER (SBES), DU MARCHÉ RELATIF À "LA MAINTENANCE DU PARC ONDULEURS DE LA SONARA"

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;

Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;

Vu la correspondance n°CIPM/S011/PA/057.18 du 11 Janvier 2019 portant proposition d'attribution de Marché;

DÉCIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à la maintenance du parc onduleurs de la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°057.18/AONO/SONARA/CIPM/2018 du 19/11/2018, est attribué à l'entreprise dénommée **SOLUTION BUILDER EQUIPMENTS SUPPLIER** (SBES), B.P. 7215 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 37.561.604** (*trente-sept millions cinq cent soixante-un mille six cent quatre*), et un délai d'exécution de **trente-six (36) mois**;

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout ou besoin sera.

Le Directeur Général,

Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation :

(1) MINMAP - (2) ARMP - (3) SBES - (4) CIPM/SONARA - (5) Chrono - (6) Archives

PORT AUTONOME DE DOUALA

DECISION N°0136-19/DG/PAD DU 16/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, À LA SOCIÉTÉ CAMEROON MOTORS INDUSTRIES S.A (CAMI) BP 1217 DOUALA POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉQUIPÉ D'UN BRAS ARTICULÉ HIAB D'UNE CAPACITÉ DE 06 TONNES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.-

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2002/163 du 24 Juin 2002, portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0540-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0541-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant Régime Indemnitaire du Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0542-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0543-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant organisation et fonctionnement du Comité Interne d'Examen des Différends dans le Système des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0544-17/CA/PAD du 06 Octobre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et des Services du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0564-17/CA/PAD du 22 Décembre 2017 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2018 ;
VU la Décision n° 2312-17DG/PAD du 22 Décembre 2017 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et des Services du Port Autonome de Douala ;
VU l'Appel d'offres national ouvert n° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 13 Novembre 2018, pour l'acquisition d'un camion équipé d'un bras articulé HIAB d'une capacité de 6 tonnes au Port Autonome de Douala ;
VU la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 21 Décembre 2018 ;
VU le Procès-verbal de négociation du 09 Janvier 2019.
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1.- La société CAMEROON MOTORS INDUSTRIES S.A, BP 1217 Douala, est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande, objet de l'appel d'offres national Ouvert n° 025/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 du 13 Novembre 2018, pour l'acquisition d'un camion équipé d'un bras articulé HIAB d'une capacité de six (6) tonnes au Port Autonome de Douala.

- **MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE** : 80 000 000 FCFA TTC
- **DELAI DE LIVRAISON**: Soixante (60) jours

ARTICLE 2. La présente décision sera notifiée au Prestataire par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3. Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présen

COMMUNE DE NDOP

DECISION N° 20/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 15/ONIT/NC/FEICOM/NCITB / 2018 OF 27TH/11/2018 FOR THE CONTROL OF THE CONSTRUCTION OF NDOP MODERN MARKET NGOKETUNJIA DIVISION NORTH WEST REGION PROJECT OWNER; THE LORD MAYOR NDOP CONCILFINANCING: NDOP COUNCIL/ FEICOM BUDGET 2018 FISCAL YEAR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF:the Constitution;

MINDFUL OF:the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF:the decreeN° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;

MINDFUL OF:the decree N° 2011/410 of 09 December 2011 on the formation of the Government;

MINDFUL OF:the decree N° 2012/076 of 08 march 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of the public contracts regulatory agency;

MINDFUL OF: the arrete N° 00000291/A/MINATD/DCTD of 13 November 2013 bearing on the verdict of the election of Mr MBOMBO Abel CHENYI as the Mayor of Ndop Council;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts;

MINDFUL OF:the circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF:the circular N° 001/C/MINFI of 02nd January 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, administrative and public establishments, regional and local authorities and other subsidized bodies for the 2018 financial year,

MINDFUL OF:OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 15/ONIT/NC/ FEICOM/NCITB / 2018 OF 27th/11/2018 for the Control of the Construction of Ndop Modern Market Ngoketunnjia Division North West Region the of

MINDFUL OF:the proposal of the Ndop Council Internal Tenders Board

DECIDES

Article 1: That the jobbing for the Control of the Construction of Ndop Modern Market has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder	Amount all tax inclusive	DURATION
single	Ndop Municipal stadium	OVERCOMERS ENGINEERING ENTERPRISE	27,022,230	9 Months

Article 2:This Decision shall be registered and published where ever need be.

NDOP le 21 Décembre 2018

Le MAYOR

MBOMBO ABEL CHENYI

COMMUNE DE NDOP

DECISION N° 19/D/NC/NCITB OF 21 DEC 2018 BEARING ON THE DECLARATION OF RESULTS OF THE OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 14/ONIT/NC/FEICOM/NCITB /2018 OF 27TH/11/2018 FOR THE CONSTRUCTION OF NDOP MODERN MARKET PROJECT OWNER: THE LORD MAYOR NDOP CONCIL FINANCING: NDOP COUNCIL/ FEICOM BUDGET 2018 FISCAL YEAR

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

THE LORD MAYOR

MINDFUL OF: the Constitution;

MINDFUL OF: the decree N° 2018/366 of 20 June 2018 on the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/408 of 09 December 2011 on the organization of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2011/410 of 09 December 2011 on the formation of the Government;

MINDFUL OF: the decree N° 2012/076 of 08 March 2012 modifying and completing certain dispositions of decree N° 2001/048 of 23 February 2001 on the creation, organization and the functioning of the public contracts regulatory agency;

MINDFUL OF: the arrêté N° 00000291/A/MINATD/DCTD of 13 November 2013 bearing on the verdict of the election of Mr MBOMBO Abel CHENYI as the Mayor of Ndop Council;

MINDFUL OF: the circular N° 001/CAB/PR of 19 June 2012 in relation to the award and Control of public contracts;

MINDFUL OF: the circular N° 004/CAB/PM of 30 December 2005 in relation to the application of the Public Contracts Code;

MINDFUL OF: the circular N° 001/C/MINFI of 02nd January 2018 on the instructions relating to the execution of the finance laws, monitoring and control of the execution of the budget of the state, administrative and public establishments, regional and local authorities and other subsidized bodies for the 2018 financial year,

MINDFUL OF: OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 14/ONIT/NC/ FEICOM/NCITB / 2018 OF 27th/11/2018 for the Construction of Ndop Modern Market

MINDFUL OF: the proposal of the Ndop Council Internal Tenders Board

DECIDES

Article 1: That the jobbing for the Control of the Construction of Ndop Modern Market has been awarded as follows

LOT	Place of execution	Successful bidder	Amount all tax inclusive	DURATION
single	Ndop Municipal stadium	PENAMA GROUP LIMITED	386,000,136	8 Months

Article 2: This Decision shall be registered and published where ever need be.

NDOP le 21 Décembre 2018

Le MAYOR

MBOMBO ABEL CHENYI

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

DECISION N° 000014/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 009/AON/CRTV/CIPM/18 DU 01/06/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE UNITE DE SONORISATION A L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DE LA CRTV EXERCICE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N° 87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

VU la loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises Publiques ;

VU le Décret N° 88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

VU le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises Publiques ;

VU le Décret N° 2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion télévision Camerounaise ;

VU le Décret N° 2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

VU le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

VU l'Appel d'Offres n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 du 01^{er}/06/2018 pour l'acquisition d'une unité de sonorisation à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV ;

VU la Correspondance n° 000091/CRTV/CIPM du 11 juillet 2018 portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 du 01^{er}/06/2018 ;

VU la décision n° 000983/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR du 03 août 2018, portant attribution de l'Appel d'Offres n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 relatif à l'acquisition d'une unité de sonorisation à l'IFCPA à la société **T2M**

INTERNATIONAL CONSEIL ;

VU la Correspondance n° 001480/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR du 24 juillet 2018 portant demande d'engagement formel du respect de la livraison conformément au Dossier d'Appel d'Offres ;

VU la Correspondance du 29 août 2018 introduite par la société **T2M INTERNATIONAL CONSEIL ;**

VU la Résolution n° 000027/CRTV/CA/PCA du 17 août 2018 portant adoption des règles applicables à la passation, à l'exécution et au contrôle des Marchés à la CRTV ;

VU la Résolution n° 000028/CRTV/CA/PCA du 17 août 2018 portant délégation de pouvoirs au Président du Conseil d'Administration de la CRTV en matière de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés ;

VU l'autorisation d'annulation du Président du Conseil d'Administration par lettre n° 3353/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du 06 décembre 2018.

VU les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1 : La procédure de l'Appel d'Offres n°009/AONO/CRTV/CIPM/18 du 01^{er}/06/2018 pour la fourniture d'une unité de sonorisation à l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV, est, pour compter de la signature de la présente décision, annulée.

Article 2 : La présente décision annule la décision n° 000983/CRTV/DG/DAF/DMA /SM/NAR du 03 août 2018, portant attribution de l'Appel d'Offres n° 009/AONO/CRTV/CIPM/18 relatif à l'acquisition d'une unité de sonorisation à l'IFCPA à la société **T2M INTERNATIONAL CONSEIL.**

Article 3:La présente décision qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDONGO CHARLES

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N° 001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 RAPPORTANT LA DÉCISION N°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 DU 18 OCTOBRE 2016 PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE – COMMANDE N°45/LC/CUD/CIPM/2015 NOTIFIÉE LE 16 OCTOBRE 2015 AVEC LES ETABLISSEMENTS CATRASER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES POSTES DE « POLICE » À TRAVERS LA VILLE DE DOUALA-LOT N°2 : YOUPWE (LIEU DIT BOIS DES SINGES)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT -
AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la Loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2009/055 du 06 Février 2009 portant nomination de Monsieur NTONNE NTONNE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics en ses Articles 180, 181, 182, 183 et 184 relatifs à la résiliation ;
Vu les dispositions des Articles 42, 43 et 44 du Cahier des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics des Services et Prestations Intellectuelles mis en vigueur par l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
Vu La Décision n°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 du 18 Octobre 2016 portant résiliation de la Lettre Commande n°45/LC/CUD/CIPM/2015 ;
Vu La Décision n°000536/D/CUD/SG/DIVMAP/2018 du 30 Janvier 2018 portant modification de la Décision n°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 relative à la résiliation de la Lettre commande sus-citée ;
Vu La correspondance n°00284/CUD/SG/DIVMAP/SSCEXMP/2018 du 07 Mars 2018 du Délégué du Gouvernement adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics relative à la demande d'autorisation de rapporter la Décision n°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 eu égard aux travaux effectués par ladite entreprise ;
Vu La correspondance n°000027/L/MINMAP/SG/DAJ/CEA1 du 03 Janvier 2019 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics adressée à Monsieur le Délégué du Gouvernement relative à l'autorisation de rapporter la Décision n°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 portant résiliation de la Lettre Commande n°45/LC/CUD/CIPM/2015 ;
Vu les inscriptions budgétaires ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Sont et demeurent rapportées à compter de la date de signature de la présente décision, les dispositions de la Décision n°039.36/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 du 18 Octobre 2016 portant résiliation de la Lettre Commande n°45/LC/CUD/CIPM/2015 notifiée le 16 Octobre 2015 pour l'exécution des travaux de construction des postes de « police » à travers la ville de Douala-Lot 2 :YOUPWE (lieu dit Bois des singes)

ARTICLE 2 : Le Maître d'Ouvrage, procédera à la réception des ouvrages conformément aux dispositions de l'Article 36 de la Lettre – Commande n°45/LC/CUD/CIPM/2015 notifiée le 16 Octobre 2015

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 22 Janvier 2019

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONNE DR. Fritz

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 01/AOIR/ADC/CSPM/2018 DU 22/05/2018 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONCEPTION, INGENIERIE ET REALISATION DES TRAVAUX DE RECONFIGURATION DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les soumissionnaires de l'appel d'offres ci-dessus visés sont informés que la date de remise des offres, reportée au 17 octobre 2018, est à nouveau reportée au 19 décembre 2018 à 11 heures. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 12heures.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les soumissionnaires de l'appel d'offres ci-dessus visés sont informés que la date de remise des offres initialement prévue le 22 janvier 2019 est au 5 février 2019 à 13heures.</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Il sera procédé à l'ouverture des offres en deux temps. Il sera procédé dans un premier temps à l'ouverture de l'enveloppe contenant le Dossier Administratif et l'offre technique le 19/12/2018 à 12 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Société Aéroports Du Cameroun S.A dans la salle de réunions de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen. Dans un second temps, et après notification aux soumissionnaires des résultats de l'évaluation des offres techniques, il sera procédé à l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre financière pour les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. La date de cette deuxième séance d'ouverture sera communiquée ultérieurement aux soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister aux séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14heures. (05 février)</p> <p>NB : Les pièces administratives valides à date du 19 décembre 2018 restent valables Le reste sans changement</p>

YAOUNDE le 21 Janvier 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant Civilité : Mme Mr

ou Nom :

Point Focal Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16

Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510

SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691

EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026

CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm